



**Consultation n°
2026EFS_AURA467**

**Etablissement Français du Sang AUVERGNE RHONE ALPES
111 rue Elisée Reclus
69150 DECINES-CHARPIEU**

TRANSPORT ROUTIER DE PALETTES (MATERIELS, CONSOMMABLES ET AUTRES) A TEMPERATURE AMBIANTE

Appel d'offres ouvert

Article L.2124-2 du code de la commande publique

Articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Sommaire

1.	Glossaire / Définitions	3
2.	Objet du marché public	4
3.	Cadre général des prestations	4
a.	L'Etablissement Français du Sang EFS	4
b.	La structure régionale EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES	4
c.	Le contexte du marché public	5
4.	Référentiels applicables.....	6
5.	Management de la Qualité.....	6
a.	Traitement des non-conformités.....	6
b.	Audits et inspections	6
6.	Protocoles de sécurité.....	6
7.	DESCRIPTIF TECHNIQUE.....	7
a.	Principe général.....	7
b.	OBLIGATIONS DU TITULAIRE	7
i.	Confidentialité	7
ii.	Hygiène et sécurité	7
iii.	Respect des horaires	7
iv.	Plan de continuité d'activité (PCA).....	7
v.	Gestion des aléas	8
vi.	Moyens de communication	8
c.	Principes organisationnels.....	9
d.	Organisation de l'EFS-AURA et prestations attendues	9
a.	Annexe : Codification et coordonnées des sites de l'EFS AURA.....	10
	SITES	10

DISPOSITIONS GENERALES

1. Glossaire / Définitions

Glossaire :

- Envoi : quantité de marchandises, emballage et support de charge compris, mis à la disposition d'un transporteur.
- Colis : par colis, on entend un objet quel qu'en soit le poids, les dimensions et le volume, constituant une charge unitaire lors de la remise au titulaire.
- Destinataire : Établissement dans lequel s'effectue la livraison et qui réceptionne les colis
- Document de transport : document réglementaire de suivi d'un envoi
- Expéditeur : Établissement qui effectue le conditionnement des produits et à partir duquel s'effectue la prise en charge des colis.
- Livraison : Remise physique de la marchandise au destinataire ou à son représentant qui l'accepte.
- Jours non ouvrables : dimanches et jours de fête légale ainsi que les jours d'interdiction de circulation.
- PCA : Plan de continuité d'activité : ensemble des procédures et dispositions prévues pour permettre au titulaire de réagir face à un sinistre, de manière à garantir la reprise de ses activités critiques. (ex itinéraire bis).
- Prise en charge par le titulaire : la remise physique de la marchandise au Titulaire qui l'accepte.
- Protocole de sécurité : document réglementaire rempli conjointement par le Titulaire et le site d'accueil pour identifier et prévenir les risques potentiels pouvant être rencontrés par les 2 parties lors de la présence du chauffeur dans un site EFS.
- Système de management de la qualité : système mis en œuvre par les établissements de transfusion sanguine visant à vérifier les conditions (prélèvement, production, identification, contrôle, conservation, distribution et transport) propres à garantir la qualité et la sécurité des produits.
- CAB : Code à Barre
- Ext. EFS AURA : sites autres que ceux de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes
- SIGMA : Editeur du logiciel TMS en cours de déploiement à l'EFS au moment de la rédaction du présent CCTP
- TMS : Transport Management System

Définitions des Parties et leurs représentants :

EFS AURA (Auvergne-Rhône-Alpes)

- Direction EFS AURA (la directrice étant la représentante du pouvoir adjudicateur-RPA)
- Le Responsable Logistique de l'EFS AURA et son équipe chargée du suivi des aspects logistiques pour l'ensemble des prestations et du suivi des aspects techniques pour les transports des produits sanguins
- Les Responsables des services de l'EFS AURA utilisateurs des prestations de transport objet du marché

Titulaire

- Un chargé de marché unique responsable de la bonne exécution globale du marché
- Un correspondant commercial unique, responsable de la gestion administrative et financière du marché (qui pourra être le chargé de marché).

2. Objet du marché public

Le présent marché a pour objet le transport de palettes contenant des consommables, matériels et autres colis au départ de tous les sites EFS AURA vers tous les sites EFS ou autres destinations en France métropolitaine. Les transports seront principalement réalisés au départ des magasins de Décines et Saint-Etienne et à destination des sites de la région AURA.

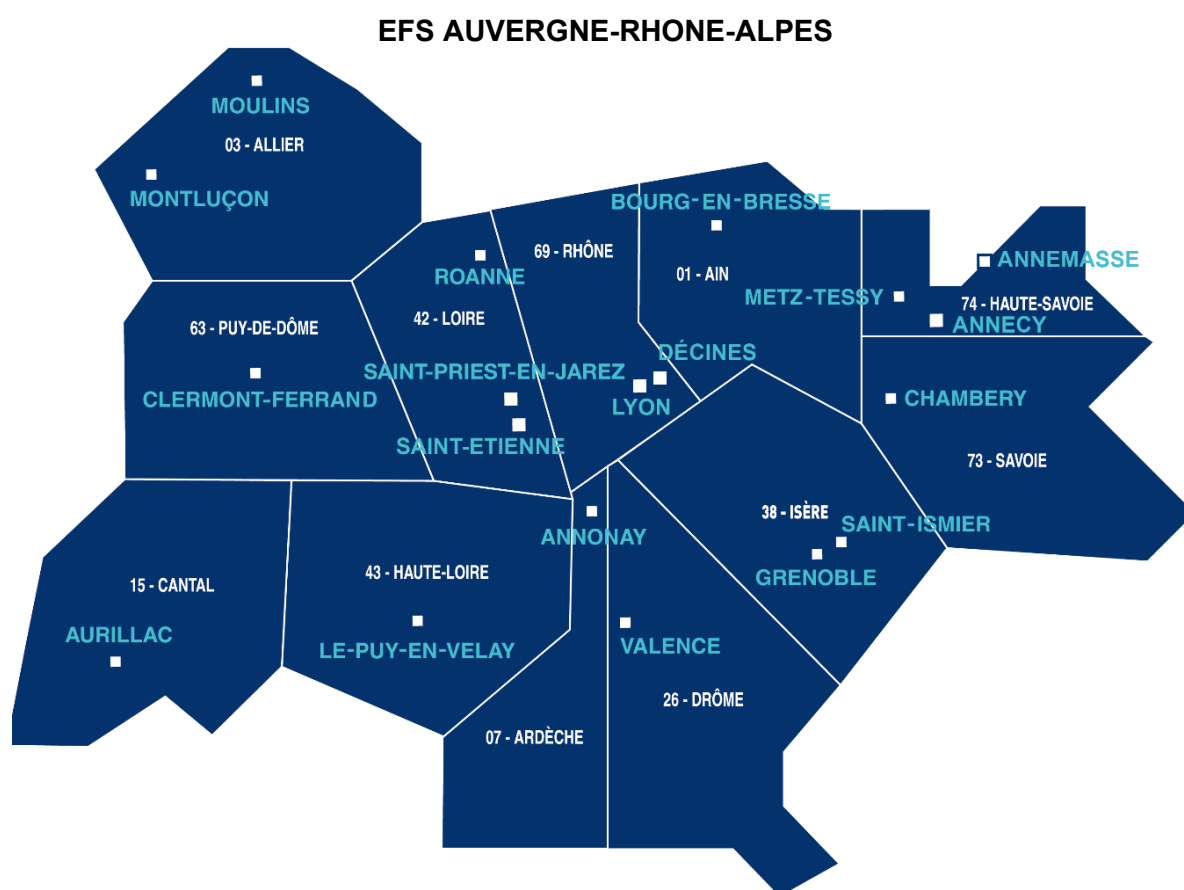
3. Cadre général des prestations

a. L'Etablissement Français du Sang EFS

L'Établissement Français du Sang (EFS) est un établissement public créé le 1er Janvier 2000 (loi du 1er Juillet 1998) chargé de la gestion des produits sanguins (sang, plasma, plaquettes) en France. L'EFS a pour mission la collecte, la préparation, la qualification et la distribution des Produits Sanguins Labiles (PSL) en France.

L'EFS doit garantir la qualité des produits sanguins labiles, échantillons biologiques, tissus et cellules transportés et participer à la sécurité transfusionnelle en respectant les textes et référentiels opposables.

b. La structure régionale EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES



L'Etablissement Français du sang Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les sites de transfusion sanguine des départements suivants : Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie. Son siège est situé à Décines-Charpieu.

Sur cette carte, certains sites EFS n'apparaissent pas :

Le site de LYON regroupe :

- l'Hôpital Edouard Herriot (HEH) avec le service de distribution des produits sanguins (IHD), la banque de tissus et de cellules (BTC), et laboratoire d'histocompatibilité (HLA)
- l'Hôpital de la Croix-Rousse (XRO, IHD),
- le Groupement Hospitalier Est (GHE, IHD),
- le Centre Hospitalier de Lyon Sud (LYS) avec le laboratoire d'immuno-hématologie et de délivrance (IH D) et le centre de soins (CdS),
- la maison du don de Confluence (site fixe de Confluence - SFC).
- la maison du don de la Part Dieu (site fixe de Lyon Part Dieu - LPD).

Le site de CHAMBERY regroupe :

- Le site CHAMBERY (CHY) pour les services de prélèvements,
- Le site de CHAMBERY (CHC) pour l'IHD,

Le site d'ANNEMASSE regroupe :

- Le site d'ANEMASSE (ASS) pour le service de prélèvements qui sera remplacé pendant la période d'exécution du marché par un nouveau site sur la commune de Allonzier-la-Caille (ALC)
- Le CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN (HAL) pour l'IH Del,

Le site de SAINT-ETIENNE regroupe :

- ST ETIENNE BELLEVUE (STB) pour les services de préparation des PSL, le contrôle qualité (CQ), le laboratoire HLA, le service de préparation des produits sanguins non thérapeutiques (PLER), la banque de tissus (BTC - Cornées) et le service de métrologie
- ST ETIENNE ROBESPIERRE (STR) pour le magasin, le départ collecte,
- ST ETIENNE CHATEAUCREUX (CHX) pour la maison du don.

La codification et les coordonnées des sites de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes figurent sur l'**annexe CODIFICATION ET COORDONNEES DES SITES DE L'EFS AURA**.

c. Le contexte du marché public

Il s'agit de transports de palettes (consommables, matériels) principalement au départ des magasins de l'EFS Décines et de l'EFS Saint-Etienne et principalement vers des sites définis de la région AURA.

4. Référentiels applicables

Les prestations sont soumises aux lois et règlements en vigueur, notamment :

- Arrêté du 24 avril 2019 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres dit « arrêté TMD » (JORF 22/06/2019)
- ADR du 1 Janvier 2007
- Le Code des Transports
- Le contrat type transport

Tout nouveau texte de nature législative ou réglementaire, national, européen ou international, promulgué au cours de l'exécution du présent marché, s'appliquera de facto.

Si, à la suite d'une modification de la réglementation en vigueur, d'une décision administrative ou des autorités publiques, ou jurisprudentielle, la modification des prestations du Titulaire, affectant même de façon mineure l'exécution du marché, que ce soit sur un plan technique et/ou financier, s'avérerait nécessaire, celui-ci s'engage à l'accepter dans le cadre et sous les contraintes et obligations du marché.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, pourra négocier de bonne foi un avenant au dit marché afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation.

En cas de refus de la part du Titulaire, le marché sera résilié sans indemnisation et à ses torts exclusivement

5. Management de la Qualité

a. Traitement des non-conformités

Les non-conformités (avarie, non-respect des délais, ...) signalées par l'EFS au titulaire feront l'objet de la rédaction d'une déclaration écrite (réclamation).

Le titulaire s'engage à répondre aux constats de non-conformité par écrit (mail ou courrier), dans un délai de 8 jours calendaires suivant la notification, et à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

Les non-conformités constatées par le titulaire doivent être signalées au service Logistique de l'EFS AURA dans un délai d'un jour ouvré suivant l'évènement et feront l'objet, si nécessaire, de la rédaction d'une fiche de non-conformité au service de l'EFS AURA concerné. L'EFS AURA s'engage à une réponse dans un délai de 8 jours calendaires.

b. Audits et inspections

Au cours du marché, l'EFS se réserve le droit de réaliser des audits sur les conditions d'exécution des prestations du présent marché par un/des représentant(s) de l'EFS. Le titulaire s'engage à répondre sous 1 mois en cas de demande de date pour la réalisation de cet audit.

6. Protocoles de sécurité

Le titulaire devra se conformer aux protocoles de sécurité conclus avec l'EFS AURA au démarrage du marché.

7. DESCRIPTIF TECHNIQUE

a. Principe général

Il s'agit de transports routiers de palettes (matériels, consommables, et autres), principalement au départ et à destination des sites EFS de la région Auvergne Rhône-Alpes, et plus occasionnellement à destination nationale. Les transports se feront à température ambiante.

b. OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le titulaire doit s'assurer que la gestion des transports demandés par l'EFS soit strictement compatible avec la réglementation en vigueur applicable à son secteur d'activité.

La prise en charge des colis (palettes) par le titulaire s'effectue dans les locaux de l'expéditeur. La signature du document de transport atteste de l'acceptation des colis par le titulaire.

Le titulaire exécute sous sa responsabilité les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement des colis à partir de sa prise en charge jusqu'à acceptation de la livraison. Il s'engage également à ne pas remettre les colis à un autre prestataire sans accord préalable de l'EFS.

Il s'engage à ne pas ouvrir les conditionnements externes durant le transport. Si l'ouverture d'un ou de plusieurs colis est demandée lors d'un contrôle de police ou de douane, le préposé du titulaire doit en avvertir préalablement l'EFS, dans la mesure du possible. L'ouverture du ou des colis, le cas échéant, sera annotée sur les documents de transport (bon de transport ou lettre de voiture du transporteur).

La livraison s'effectue dans les locaux du destinataire. Le titulaire doit respecter les consignes de sécurité et d'exploitation des établissements où sont effectuées les opérations de chargement et déchargement, consignes qui lui seront communiquées par l'EFS après notification, ainsi que la liste des contacts sur chaque site (Protocoles de Sécurité).

i. Confidentialité

Le personnel chargé d'exécuter les prestations est tenu à une obligation générale de résultats et de confidentialité sans limitation de durée :

- Quant aux conditions d'exécution des prestations objet du présent marché.
- Quant aux informations qui lui sont communiquées par l'EFS.

ii. Hygiène et sécurité

La tenue générale des chauffeurs doit être compatible avec l'hygiène exigée vis à vis des consommables transportés.

iii. Respect des horaires

L'expéditeur veille à ce que les produits soient prêts à l'heure d'enlèvement prévue afin de ne pas faire attendre le titulaire.

Si besoin, l'expéditeur donne les recommandations ou les consignes complémentaires au chauffeur au moment de la prise en charge du colis.

En cas de conditions anormales de circulation (bouchons, ralentissement, accident, météo...) ou de conditions exceptionnelles non prévisibles, qui engendreraient un retard par rapport à l'heure prévue pour le chargement, le titulaire s'engage à avvertir le site expéditeur.

De même, en cas de retard sur la livraison (en dehors de la plage horaire prévue) ou d'expédition en souffrance, le titulaire s'engage à avvertir immédiatement l'expéditeur et le destinataire.

Il prendra les mesures nécessaires, en accord avec l'EFS, pour assurer la livraison des produits dans les délais les plus courts, avec respect de la totalité des clauses techniques.

Seules la faute de l'expéditeur, la force majeure (survenant avant l'expiration du délai de livraison), et les conditions anormales de circulation peuvent dégager le titulaire de la responsabilité d'un retard. Le titulaire devra pouvoir justifier l'exonération de sa responsabilité.

iv. Plan de continuité d'activité (PCA)

A la remise de son offre, le titulaire fournit son PCA qui a pour objectif la mise en place de toutes les solutions alternatives au regard des aléas qui pourraient perturber le bon fonctionnement de son activité. Il est tenu d'informer l'EFS dès qu'il est amené à enclencher le PCA.

Liste non exhaustive d'évènements anticipables ou non :

- Intempéries
- Perturbation du trafic routier
- Pénurie/restriction de carburant
- Panne de véhicule
- Panne informatique : si portail extranet impacté, prévoir un mode dégradé*
- Mouvement social (manifestation, grève...)
- Oubli de palette sur le quai
- Pandémie
- Cyber attaques

Dans tous les cas, les solutions alternatives doivent permettre de respecter la qualité et la sécurité des produits transportés ainsi que les délais d'acheminement.

* Mode dégradé en cas de panne informatique : le Titulaire s'engage à mettre en œuvre une procédure permettant de fonctionner en mode dégradé en cas de dysfonctionnement du portail extranet éventuellement mis en place. Il devra à minima fournir à l'EFS un bon de commande manuel et une adresse mail. Les commandes passées selon ce mode dégradé seront systématiquement confirmées par le Titulaire par mail. La confirmation devra être détaillée et précisera les éléments suivants à minima : date, heure d'enlèvement, date de livraison, adresse d'expédition, adresse de destination, nombre de colis, n° de confirmation...

v. Gestion des aléas

En cas de refus de la marchandise par le destinataire (palette écrasée, carton éventré...), le retour de la marchandise à l'expéditeur doit être assuré par le Titulaire, à ses frais et risques.

vi. Moyens de communication

Le titulaire doit présenter dans un délai de 8 jours calendaires après la notification du marché un interlocuteur dédié qui coordonne l'ensemble des opérations de transport. Il est l'interface directe dans l'exploitation quotidienne de l'activité. Il coordonne ses collaborateurs, les matériels et communique en temps réel avec l'EFS sur l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution du présent marché.

Le titulaire met en place un numéro de téléphone unique et un numéro de secours non surtaxés ainsi qu'une adresse email générique, permettant de joindre l'exploitation à tout moment.

c. Principes organisationnels

La prestation sera réalisée à partir d'une demande, adressée par mail, ou idéalement saisie sur l'extranet du titulaire.

Les modalités d'impression des étiquettes de transport à apposer sur les palettes seront clairement définies avant le démarrage des prestations.

La prestation attendue comprend :

- L'enlèvement et la livraison.
- Le transport des colis dans le respect de la réglementation en vigueur.
- La traçabilité des expéditions.
- La fourniture d'une preuve de livraison contresignée.
- Le suivi de la facturation.

d. Organisation de l'EFS-AURA et prestations attendues

Les principales prestations sont au départ du magasin de l'EFS AURA de Décines (EFS DEC) et du magasin de l'EFS AURA de Saint-Etienne (EFS STR).

EFS, Magasin, Site de DECINES

Adresse : 54 rue Vaucanson

Porte A

69153 DECINES

Enlèvement de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00, Quai de réception pour livraison en camion porteur ou en semi-remorque

EFS, Magasin, Site de SAINT ETIENNE

48 rue des Forges

42000 St Etienne

Enlèvement de 8h00 à 12h30 et 14h00 à 16h00, Quai de réception pour livraison en camion porteur

Les véhicules doivent être équipé d'un hayon élévateur et d'un transpalette.

Le poids moyen des palettes est de 350kg, et n'excédera jamais 500kg.

Les enlèvements sont de 1 à 3 palettes, et n'excéderont jamais 3 palettes.

Fréquence et volumétrie :

Site de Départ	Site de destination*	Quantité moyenne annuelle en palettes (à titre indicatif)	Jour d'enlèvement Habituel**	Jour de livraison**
EFS DEC	EFS ASS	81	Jeudi	Vendredi (avant 12h00)
EFS DEC	EFS MTY	183	Lundi et Mercredi	Mardi et Jeudi (avant 12h00)
EFS DEC	EFS SIS	30	Lundi et/ou Mercredi	Mardi et/ou Jeudi (lendemain avant 12h00)
EFS STR	AFS AUR	16	Variable	Le lendemain ou surlendemain avant 12h00
EFS STR	EFS MLS	60	Lundi	Mardi ou mercredi (avant 12h00)
Site EFS AURA	Autre (France)	8	Variable	Le lendemain ou surlendemain

* Les adresse des sites de destination sont indiqués dans les annexes

** Les enlèvements et livraisons se font systématiquement du lundi au vendredi, hors jours fériés

A. ANNEXE : CODIFICATION ET COORDONNEES DES SITES DE L'EFS AURA

SITES	CODE	TEL. 24H/24 Services Distri/Délivrance	TEL. et/ou STANDARD	FAX	ADRESSE
ANNEMASSE (COL)	ASS		04 50 87 69 70	04 50 92 27 21	1 route de Taninges 74100 ANNEMASSE
BOURG EN BRESSE (COL, DEL, IHE)	BRG	Distri/Délivrance 04 74 50 62 22	04 74 50 62 20	04 74 22 75 20	Hôpital de Fleyriat, 900 route de Paris 01012 Bourg en Bresse
CONFLUENCE (COL. site fixe)	SFC		04 72 31 33 50	04 72 31 33 69	Lyon Confluence 3, Crs Charlemagne 69002 LYON
CHAMBERY (COL, MKD)	CHY		04 79 69 37 45	04 79 69 73 63	502 Faubourg Maché 73000 CHAMBERY
CHAMBERY (DEL, IHE)	CHC	04 79 96 59 41		04 79 60 74 71	Centre Hospitalier Métropole Savoie Place Lucien Biset BP 30706 73000 CHAMBERY
CROIX-ROUSSE (Bât.C, 3 ^{ème} étage) (DEL, IHE)	XRO	04 72 07 18 95		04 72 07 27 93	Hôpital de la Croix-Rousse, 103 Gde rue de la Croix-Rousse 69004 LYON
DECINES (Labos HLA/IH, PLER, CQP PRP, APP)	DEC	Gardien 04 78 65 61 07	04 78 65 61 61	FAX PSL 04 78 65 62 57	54, Rue Vaucanson 69150 DECINES
DECINES (DIR, services admin.)			04 78 65 61 61		111, Rue Elisée Reclus 69150 DECINES
GROUPEMENT HOSP. EST (Bât.5 Sous-sol) (DEL, IHE)	GHE	04 72 35 78 50 04 72 35 78 49		04 78 53 54 00	Groupeement Hospitalier Est, 28 Avenue du Doyen Lépine 69677 BRON Cedex
GRENOBLE (COL, DEL, IHE, HLA, REC)	GRE	Distri/Délivrance 04 76 42 94 42	04 76 42 43 44	04 76 42 52 63	29 Av. du Maquis du Grésivaudan BP 35 38701 LA TRONCHE Cedex
CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN (DEL, IHE)	HAL	04 50 82 20 01		04 50 03 08 94	558, route de Findrol 74130 CONTAMINE SUR ARVE
HEH- Distri/IHE (Bât.5 - 1 ^{er} étage)	HEH	04 72 11 25 65 04 72 11 25 67	Secrétariat 04 72 11 25 74	04 72 33 67 94	Hôpital Edouard Herriot, 5 Place d' Arsonval 69003 LYON
HEH-BTC (Pav. I - RdC)		04 72 68 46 20		04 72 68 46 21	
HEH-Pav. P (Pav. P – 5 ^{ème} étage)		04 72 11 02 39		04 72 11 75 03	
CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS (DEL, IHE)	HRA	04 50 63 67 74	Labo IH 04 50 63 67 75	04 50 23 56 71	1, av. de l'Hôpital Epagny Metz- Tessy BP 90074 74374 PRINGY Cedex
LYON PART DIEU (COL. site fixe)	LPD		04 78 65 64 40		74 Rue de la Villette 69003 LYON
LYON-SUD-Distri (Bât.3B 1er étage) (DEL, IHE)	LYS	04 78 86 19 14		04 72 39 15 40	Centre Hospitalier Lyon Sud, 165 Chemin du Grand Revoyet 69310 LYON PIERRE BENITE
LYON-SUD-CDS (Bât 1G - Niveau 1-Pav. Marcel Bérard) (CDS)			Lun au Ven 04 78 86 22 83 ou 74	04 78 86 22 97	
METZ-TESSY (QBD, COL, APP)	MTY	Gardien 04 78 65 61 07	04 50 66 96 96	04 50 66 97 26	2, chemin des Croiselets 74370 EPAGNY METZ TESSY
SAINT ISMIER (UTICELL)	SIS		04 76 52 92 41	04 76 52 59 84	464 Route de Lancey - La Bâtie - 38330 SAINT ISMIER
VALENCE (DEL, IHE, COL, CDS, PLER, MET)	VAL	Distri/Délivrance 04 75 82 44 09	04 75 82 44 00	04 75 42 15 29	72 Avenue du Dr Paul Santy 26000 VALENCE

AURILLAC (COL. mobiles, DEL)	AUR	Lun au Ven de 18h à 8h +N, D, JF 06 72 27 26 51	04 71 43 49 50	04 71 43 49 54	50 Avenue de la République 15002 AURILLAC Cedex
CLERMONT-FERRAND (COL, IHE, DEL)	CLF	<u>Distri/Délivrance</u> 04 73 15 20 11	04 73 15 20 20	04 73 15 20 11	58 Rue Montalembert 63058 CLERMONT FERRAND Cedex 1
LE PUY EN VELAY (COL, CDS, DEL, IHE)	LPV	04 71 06 64 16	04 71 06 63 10	04 71 06 64 18	12 Bd de Dr A. Chantemesse 43000 LE PUY EN VELAY Cedex
MONTLUCON (DEL)	MTL	<u>Standard Hôpital</u> 04 70 02 30 30	<u>Lun au Ven et Sam matin</u> 04 70 02 40 48	04 70 03 91 44	18 Avenue du 8 Mai 1945 03100 MONTLUCON Cedex
MOULINS (COL, IHE, DEL)	MLS	<u>Standard Hôpital</u> 04 70 35 77 77	04 70 34 86 15	04 70 34 86 19	10 Avenue du Général de Gaulle 03006 MOULINS Cedex
ROANNE (COL, CDS, DEL, IHE)	ROA	<u>Distri/Délivrance</u> 04 77 70 16 43	04 77 70 87 87	04 77 68 11 68	28 Rue de Charlieu 42328 ROANNE Cedex
ST ETIENNE BELLEVUE (PRP, CQP, HLA, PLER, BTC (Cornées), REC, MET)	STB	<u>Gardien</u> 04 78 65 61 07	04 77 81 42 42	04 77 80 05 53	25 boulevard Pasteur 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2
ST ETIENNE CHATEAUCREUX <i>Immeuble Horizon</i> (COL, CDS)	CHX		04 77 81 42 43	04 77 81 43 75	6-8 Rue Jacques Constant Milleret ZAC de Châteaureux 42964 SAINT ETIENNE Cedex1
ST ETIENNE ROBESPIERRE (APP, REC, Services Admin.)	STR		<u>Magasin</u> 04 77 59 57 01		48, Rue des Forges 42964 SAINT ETIENNE
ST PRIEST EN JAREZ (DEL, IHE)	SPJ	04 77 92 85 60		04 77 92 61 35	Avenue Albert Raimond 42275 SAINT PRIEST en JAREZ